

Informations de base	
2007/0293(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", deuxième partie Subject 8.40.10 Relations interinstitutionnelles, subsidiarité, proportionnalité, comitologie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	SZÁJER József (PPE-DE)	19/12/2007
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	DEVE Développement	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ENVI Environnement, santé publique et sécurité alimentaire	OUZKÝ Miroslav (PPE-DE)	20/02/2008
	ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	31/01/2008
	TRAN Transports et tourisme	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	22/01/2008
	AGRI Agriculture et développement rural	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	21/01/2008
	LIBE Libertés civiles, justice et affaires intérieures	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	27/02/2008
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date

	Education, jeunesse, culture et sport	2923	2009-02-16
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général	BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
19/12/2007	Publication de la proposition législative	COM(2007)0824 	Résumé
15/01/2008	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
27/03/2008	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
02/04/2008	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A6-0100/2008	
22/09/2008	Débat en plénière		
23/09/2008	Décision du Parlement, 1ère lecture	T6-0429/2008	Résumé
23/09/2008	Résultat du vote au parlement		
16/02/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
11/03/2009	Signature de l'acte final		
11/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		
31/03/2009	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2007/0293(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 037 Traité CE (après Amsterdam) EC 044-p1 Traité CE (après Amsterdam) EC 071 Traité CE (après Amsterdam) EC 080-p2 Traité CE (après Amsterdam) EC 285 Traité CE (après Amsterdam) EC 152-p4b Traité CE (après Amsterdam) EC 175-p1 Traité CE (après Amsterdam) EC 179 Traité CE (après Amsterdam) EC 095
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	JURI/6/57825

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE402.747	29/02/2008	
Amendements déposés en commission		PE402.890	06/03/2008	
Avis de la commission	ENVI	PE402.658	26/03/2008	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A6-0100/2008	02/04/2008	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T6-0429/2008	23/09/2008	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Projet d'acte final	03692/2008/LEX	11/03/2009	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Pour information	COM(2007)0740 	23/11/2007	
Document de base législatif	COM(2007)0824 	19/12/2007	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2008)6073	17/10/2008	

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Parlements nationaux	IPEX	
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

[Règlement 2009/0219](#)
[JO L 087 31.03.2009, p. 0109](#)

[Résumé](#)

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", deuxième partie

2007/0293(COD) - 23/09/2008 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution législative modifiant la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil adaptant une série d'instruments, soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, à la décision du Conseil 1999/468/CE, modifiée par la décision 2006/512/CE, eu égard à la procédure de réglementation avec contrôle – 2^{ème} partie.

Le rapport avait été déposé en vue de son examen en séance plénière par M. József **SZÁJER** (PPE-DE, HU), au nom de la commission des affaires juridiques.

Les amendements adoptés en 1^{ère} lecture de la procédure de codécision résultent d'un compromis négocié entre le Parlement et le Conseil.

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", deuxième partie

2007/0293(COD) - 19/12/2007 - Document de base législatif

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle de certains actes soumis à la procédure de codécision visée à l'article 251 du traité (Règlement « omnibus » - 2^{ème} partie).

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : la décision 1999/468/CE du Conseil du 28 juin 1999 fixant les modalités de l'exercice des compétences d'exécution conférées à la Commission (comitologie) a été modifiée par la décision 2006/512/CE qui a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels.

Conformément à la déclaration conjointe du Parlement européen, du Conseil et de la Commission relative à la décision 2006/512/CE, pour que cette nouvelle procédure soit applicable aux actes déjà en vigueur adoptés selon la procédure de codécision, ceux-ci doivent être adaptés conformément aux procédures applicables.

La présente proposition couvre **47 actes législatifs** à adapter à la nouvelle procédure de réglementation avec contrôle (la liste des actes est annexée à la proposition). Les modifications à apporter aux actes concernent uniquement les procédures de comité et ne nécessitent donc pas de transposition par les États membres dans le cas des directives.

Adaptation de certains actes à la procédure de réglementation avec contrôle, règlement "omnibus", deuxième partie

2007/0293(COD) - 11/03/2009 - Acte final

OBJECTIF : adaptation à la procédure de réglementation avec contrôle (comitologie) de certains actes soumis à la procédure de codécision (Règlement « omnibus » - 2^{ème} partie).

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 219/2009 du Parlement européen et du Conseil portant adaptation à la décision 1999/468/CE du Conseil de certains actes soumis à la procédure visée à l'article 251 du traité, en ce qui concerne la procédure de réglementation avec contrôle.

CONTENU : à la suite d'un accord en première lecture avec le Parlement européen, le Conseil a adopté un règlement alignant **47 actes législatifs** (annexés au Règlement) sur les nouvelles règles de comitologie. La décision 2006/512/CE a introduit la procédure de réglementation avec contrôle pour les mesures de portée générale ayant pour objet de modifier des éléments non essentiels d'un acte de base adopté selon la procédure de codécision, y compris en supprimant certains de ces éléments ou en le complétant par l'ajout de nouveaux éléments non essentiels.

Le présent règlement confère au Conseil et au Parlement un droit de contrôle en ce qui concerne les règles relatives à l'aide humanitaire, aux entreprises, à l'environnement, à Eurostat, au marché intérieur, à la santé et à la protection des consommateurs ainsi qu'à l'énergie et aux transports.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 20/04/2009.